

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2012-367 DU 24 OCTOBRE 2012

Chargeant Monsieur Martial SOUNTON, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle, de l'intérim de Monsieur Blaise Onésiphore AHANHANZO-GLELE, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme du 19 au 27 juin 2012.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
VU le décret n°2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
VU le décret n°2012-173 du 16 juin 2012 portant intérim du Président de la République.

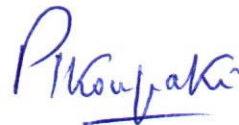
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du **Mardi 19 juin 2012**, **Monsieur Martial SOUNTON, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle**, est chargé de l'intérim de **Monsieur Blaise Onésiphore AHANHANZO-GLELE**, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 octobre 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement absent,
Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social assurant l'intérim,



Pascal Irénée KOUPAKI

Ampliation : PR 6 – AN 4- CS 2- CC 2- HCJ 2 – CES 2 - HAAC2 - PM 4 – MRAI 4 – SGG 4 –
DC/MIL 2 - MINISTRES 25 – DEPARTEMENTS 12 –

